Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-200069268-20261001-D26_084-DE

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1er octobre 2026

NOMBRE DE DELEGUES	
En exercice :	38
Présents :	30
Votants :	37

D26.084

L'an deux mille vingt-six,
le 1er octobre,
à 18 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : BLANCO DELTOUR Silvia, POUGET SAGNET Valérie, RUAULT Emmanuel, ANIEL Evelyne, BLANC Sébastien, ITIER Thomas, MALZAC Claude, REVERSAT Christian, ROCHEREAU POUGET Bernadette, URAS Virginie, CASTAN Emmanuel, SEGUIN Pierre-Henry (suppléant de RODIER Yves) , GROUSSET Joël, JURQUET Didier, KLING Jacqueline, RECOULY Jacky, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, VIDAL Fabrice, VIEILLEDENT Luc, BOYER Cécile, LAFOURCADE Noël, MARNAT Benjamin, BADAROUX Suzanne, ANDREY Chantal, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : CIPRIANI Patrick (pouvoir à RUAULT Emmanuel), FABRE Jean (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine, BONICEL Bernard (pouvoir à JURQUET Didier), RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri), VAYSSIER Jean-Louis (pouvoir à CAYREL Jean-Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à LAFOURCADE Noël), BOUTIN Catherine (pouvoir à MARNAT Benjamin), CORDESSE Claire (pouvoir à BOYER Cécile), JACQUES Jérôme (pouvoir à BADAROUX Suzanne).

Madame Evelyne ANIEL a été nommée secrétaire de séance.

POUR : 37 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

D26.084 : GESTION DES DECHETS – ELABORATION D'UNE NOUVELLE STRATEGIE DE COLLECTE DES DECHETS

Après avoir visionné une courte vidéo présentant le circuit de collecte des ordures ménagères sur le territoire e la CC ALCT, Monsieur le Vice-président précise que lors de la commission gestion des déchets du 24 juin 2026 il a été proposé de travailler sur une nouvelle stratégie de collecte et gestion des déchets.

En effet, il a été rappelé que le poste des ordures ménagères résiduelles (OMr) constitue le poste le plus lourd du service, représentant environ un tiers du budget de la communauté de communes.

Le travail de recensement de l'ensemble des bacs OMr et colonnes de tri a été réalisé et désormais une cartographie numérique interactive permet d'accéder à de nombreuses informations sur chaque point de

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-200069268-20261001-D26_084-DE

collecte : état, localisation précise, photos, volume, etc.

Les coûts actuels ainsi que des simulations d'évolution à l'horizon 2030 et 2040 font apparaître que si aucune action n'est engagée (ni optimisation du service, ni baisse des tonnages d'OMr), le coût pourrait considérablement augmenter, entraînant une forte hausse de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Les principaux enjeux liés aux OMr sont rappelés :

- Quantité d'OMr qui ne diminue pas, avec encore une part importante de déchets recyclables présents dans les bacs (80% des déchets dans les bacs pourraient être détournés et recyclés) ;
- Volume important de déchets évacués vers l'enfouissement, avec un impact environnemental significatif ;
- Hausse continue de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) ;
- Renforcement des exigences réglementaires, notamment via la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire).

Par ailleurs, le marché de collecte actuel avec l'entreprise Nicollin arrive à échéance fin 2027. Le renouvellement de ce marché constitue un enjeu majeur.

Tous les membres de la commission gestion des déchets s'étaient positionnés sur la nécessité de mettre en œuvre un plan de rationalisation des bacs OMr et de faciliter le tri sélectif.

Ouï l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE de travailler et engager une véritable stratégie d'optimisation de collecte des OMr et de facilitation du tri sélectif,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,
Fait à La Canourgue,
Le 5 octobre 2026
Le Président,
Jean-Claude SALEIL

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

La secrétaire de séance,
Evelyne ANIEL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr